



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



20143394

B₁

Déposé / Depone

25 NOV. 2020

au greffe du tribunal de l'entreprise

Tribunal de Bruxelles

N° d'entreprise : 0880 472 859

Nom

(en entier) : EUROTUNNEL S.E.

(en abrégé) :

Forme légale : Société européenne

Adresse complète du siège : Square de Meeûs 35, B-1000 Bruxelles.

**Objet de l'acte : Renouvellement du mandat du commissaire - Décès - Démissions -
Nominations - Pouvoirs.**

I. Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2019.

L'assemblée générale :

- décide, de renouveler le mandat du cabinet Mazars, commissaire aux comptes pour une durée de trois années (2019-2021).

- décide de donner tous pouvoirs à Johan Lagae et Els Bruls, élisant domicile à 1040 Bruxelles, Avenue du Tervueren 2, agissant chacun individuellement et avec faculté de substitution, en vue d'établir, de signer et de déposer les formulaires de publication afférents aux résolutions qui précèdent.

II. Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 7 octobre 2020.

L'assemblée générale :

- prend acte de la fin du mandat de Jean-Alexis Souvras, décédé le 12 juin 2020.
- prend acte de la fin du mandat de Jacques Gounon, en tant qu'administrateur et administrateur-délégué à partir du 7 octobre 2020.

- décide de nommer les personnes suivantes en tant qu'administrateur et administrateur-délégué à partir du 7 octobre 2020 :

- (1) Christian Dufermont, élisant domicile à l'adresse du siège de la Société ;
- (2) Claire Piccolin ép. Beyney, élisant domicile à l'adresse du siège de la Société.

- décide de donner tous pouvoirs à Johan Lagae et Els Bruls, élisant domicile à 1040 Bruxelles, Avenue du Tervueren 2, agissant chacun individuellement et avec faculté de substitution, en vue d'établir, de signer et de déposer les formulaires de publication afférents aux résolutions qui précèdent.

Pour extrait conforme,

Johan Lagae
Avocat - Mandataire spécial.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/12/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).